



Conseil économique et social

Distr. générale
2 février 2006
Français
Original: anglais

Commission du développement durable

Quatorzième session

1^{er}-12 mai 2006

Point 2 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Module thématique du cycle d'application 2006-2007 (session d'examen) :
 - a) L'énergie au service du développement durable;
 - b) Développement industriel;
 - c) Pollution atmosphérique/atmosphère;
 - d) Changements climatiques.
4. Questions diverses.
5. Ordre du jour provisoire de la quinzième session de la Commission.
6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quatorzième session.



Annotations

1. Élection du Bureau

L'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social prévoit qu'au début de la première séance de leur session ordinaire, les commissions élisent parmi les représentants de leurs membres un président et d'autres membres du Bureau, selon que de besoin. À ses précédentes sessions, la Commission a élu un bureau composé d'un président et de quatre vice-présidents, dont l'un a exercé également les fonctions de rapporteur.

Dans sa résolution 1997/63, le Conseil économique et social a décidé que les dispositions suivantes seraient prises pour l'élection du Bureau de la Commission, en application des dispositions du paragraphe 136 du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 :

La Commission, immédiatement après la clôture d'une session ordinaire, tiendra la première séance de sa session ordinaire suivante aux seules fins d'élire le nouveau président et les autres membres du Bureau conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil.

Dans sa décision 2005/227, le Conseil a décidé de reconduire d'un an le mandat en cours du Bureau de la Commission pour son prochain cycle (quatorzième et quinzième sessions de la Commission du développement durable).

Le 22 avril 2005, la Commission a élu par acclamation Aleksi Aleksishvili (Géorgie) au poste de président, ainsi que Javad Amin-Mansour (République islamique d'Iran), Adrian Fernández Bramauntz (Mexique) et Yvo de Boer (Pays-Bas) à ceux de vice-présidents de la Commission à sa quatorzième session, et décidé de procéder ultérieurement à l'élection des autres membres du Bureau.

La liste des membres de la Commission à sa quatorzième session figure à l'annexe II.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'article 7 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social prévoit que les commissions, au début de chaque session, arrêtent l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

Dans sa décision 2005/228, le Conseil a décidé que la quatorzième session de la Commission (session d'examen) se tiendrait du 1^{er} au 12 mai 2006. Dans sa décision 2005/229, le Conseil a pris note du rapport de la Commission sur les travaux de sa treizième session et approuvé l'ordre du jour provisoire de la quatorzième session.

Dans sa résolution 13/1, la Commission a décidé de consacrer un jour des sessions d'examen à l'examen de l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement en mettant l'accent sur le module thématique de cette année-là ainsi que sur tout fait nouveau concernant les efforts déployés par les petits États insulaires en développement pour parvenir à un développement durable en utilisant les modalités existantes. À cet égard, le Secrétaire général est prié de présenter à la Commission à sa session d'examen un rapport sur les progrès réalisés et les obstacles rencontrés en ce qui concerne le

développement durable des petits États insulaires en développement et contenant des recommandations sur l'amélioration de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice. À cet égard, le Secrétaire général est prié de présenter à la Commission à sa session d'examen un rapport sur les progrès réalisés et les obstacles rencontrés en ce qui concerne le développement durable des petits États insulaires en développement et contenant des recommandations sur l'amélioration de sa mise en œuvre.

3. Module thématique du cycle d'application 2006-2007 (session d'examen) :

- a) L'énergie au service du développement durable**
- b) Développement industriel**
- c) Pollution atmosphérique/atmosphère**
- d) Changements climatiques**

Au paragraphe 1 de sa résolution 2003/61, le Conseil a décidé que l'organisation des travaux de la Commission devrait contribuer à accélérer l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg ») à tous les niveaux. Dans la même résolution, il a décidé également que, pour remplir son mandat, la Commission organiserait ses travaux selon une série de cycles d'application de deux ans orientés vers l'action et qui comprendraient une session d'examen et une session directive. Les cycles se dérouleraient de la manière suivante :

a) Les sessions d'examen de la Commission, qui auraient lieu en avril/mai pour une période de deux à trois semaines durant la première année du cycle, seraient consacrées à l'évaluation des progrès réalisés dans l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, et permettraient en même temps de recenser les contraintes et les obstacles rencontrés dans le processus d'application concernant les modules thématiques choisis pour le cycle;

b) Les sessions d'examen comprendraient un débat de haut niveau, un échange de données d'expérience régionales, des dialogues avec des experts, notamment scientifiques, et la mise en commun des pratiques optimales et des enseignements tirés, de manière à faciliter l'application, ainsi que des activités de renforcement des capacités telles que celles menées dans les centres de formation et les salons du partenariat;

c) La Commission effectuerait l'évaluation susmentionnée en s'appuyant sur :

- i) Les rapports du Secrétaire général sur l'état de l'application, qui devraient refléter les progrès accomplis en général dans la suite donnée à Action 21, au Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et au Plan de mise en œuvre de Johannesburg, compte tenu des éléments présentés dans les rapports de pays et dans les rapports soumis par les organismes et organes des Nations Unies, et de ceux communiqués par les régions et les sous-régions, le cas échéant, ainsi que par les grands groupes. Par ailleurs, les rapports du Secrétaire général sur l'état de l'application

devraient contenir une analyse approfondie des progrès concernant les modules thématiques choisis pour le cycle à tous les niveaux et mettre en évidence les nouveaux problèmes et les nouvelles possibilités liés à la mise en œuvre d'Action 21;

ii) Les contributions apportées par les organismes, programmes et fonds des Nations Unies, le Fonds pour l'environnement mondial et les institutions financières et commerciales internationales;

iii) Les conclusions tirées des réunions et activités régionales et sous-régionales, le cas échéant;

iv) Les rapports présentés par les grands groupes, y compris par les experts scientifiques, ainsi que par les éducateurs, compte tenu des paragraphes 139 g) et 149 c) et d) du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, au sujet de leurs activités axées sur les résultats concernant l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg;

d) L'évaluation effectuée dans le cadre de la session d'examen devrait permettre de mieux comprendre les principaux sujets de préoccupation liés aux modules thématiques choisis et faciliter, au cours de l'année de session directive, des débats qui seraient axés sur les mesures à prendre pour améliorer les résultats dans ces domaines;

e) La session d'examen aboutirait à l'élaboration d'un rapport qui contiendrait un résumé établi par le président, mettant en évidence les contraintes et les obstacles ainsi que les méthodes envisageables et les pratiques optimales concernant l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

Dans sa résolution 2003/61, le Conseil a décidé également d'adopter le programme de travail pluriannuel de la Commission pour la période postérieure à 2003. Le programme de travail pluriannuel pour la période 2006-2007 s'établit comme suit :

<i>Cycle</i>	<i>Module thématique</i>	<i>Questions intersectorielles</i>
2006-2007	<ul style="list-style-type: none"> • L'énergie au service du développement durable • Développement industriel • Pollution atmosphérique/atmosphère • Changements climatiques 	Élimination de la pauvreté, modification des modes de consommation et de production non viables, protection et gestion de la base de ressources naturelles aux fins du développement économique et social, développement durable à l'ère de la mondialisation, santé et développement durable, développement durable des petits États insulaires en développement, initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique, autres initiatives régionales, moyens d'exécution, cadre institutionnel du développement durable, égalité des sexes, et éducation

Également dans la même résolution, le Conseil a décidé que l'exécution de ce programme de travail devrait suivre les principes suivants :

a) L'examen et l'évaluation de l'application des mesures et des engagements et de la poursuite des objectifs seraient effectués conformément aux dispositions pertinentes d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et des décisions de la Commission. Les modules thématiques devraient être traités d'une manière intégrée, compte tenu des aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable. Toutes les questions mises en évidence dans Action 21 et dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg étant importantes, elles devraient toutes être traitées au même titre dans le processus d'application et ainsi, le fait que certaines questions aient été choisies pour un cycle en particulier ne diminuerait pas l'importance des engagements pris à l'égard des questions à examiner lors des cycles suivants;

b) Les moyens d'exécution, tels que recensés dans Action 21 et au chapitre X du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, devraient être examinés lors de chaque cycle et pour chaque question, mesure ou engagement pertinent;

c) D'autres aspects intersectoriels mentionnés dans l'annexe de la résolution 2003/61 du Conseil devraient aussi être examinés lors de chaque cycle;

d) Les initiatives en faveur de l'Afrique et des autres régions ainsi que des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés seraient examinées lors de chacun des cycles et pour chaque question, mesure ou objectif pertinent;

e) La Commission devrait mettre l'accent sur les questions où son apport peut enrichir les délibérations intergouvernementales relatives aux questions sectorielles et intersectorielles conformément aux dispositions de la résolution 47/191 de l'Assemblée générale, des paragraphes 3 h), 21 et 23 en particulier, ainsi qu'au paragraphe 139 f) du Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'examen des progrès accomplis en matière de développement durable : examen de la suite donnée à Action 21, au Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et au Plan de mise en œuvre de Johannesburg (E/CN.17/2006/2)

Rapport du Secrétaire général intitulé « L'énergie au service du développement durable, développement industriel, pollution atmosphérique/atmosphère et changements climatiques : progrès accomplis dans la réalisation des buts, objectifs et engagements d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg » (E/CN.17/2006/3)

Note du Secrétariat sur les conclusions des réunions consacrées à l'application au niveau régional (E/CN.17/2006/4 et Add.1 à 5)

Note du Secrétariat transmettant les documents de synthèse présentés par les grands groupes (E/CN.17/2006/5 et Add.1 à 9)

Rapport du Secrétaire général sur les initiatives de partenariat au service du développement durable (E/CN.17/2006/6)

Rapport du Secrétaire général sur un examen intégré du module thématique énergie au service du développement durable, développement industriel, pollution atmosphérique/atmosphère et changements climatiques dans les petits États insulaires en développement (E/CN.17/2006/7)

Note du Secrétariat sur les conclusions du Colloque international sur l'application intégrée des objectifs du développement durable (E/CN.17/2006/8)

Lettre datée du 31 janvier 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la Déclaration de Beijing sur l'énergie renouvelable aux fins du développement durable (E/CN.17/2006/9)

Lettre datée du 31 janvier 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la Déclaration de Beijing sur l'hydroélectricité et le développement durable (E/CN.17/2006/10)

Documents de travail (présentés pour information seulement dans la langue dans laquelle ils ont été reçus et affichés sur le site <http://www.un.org/esa/sustdev/documents/docs_csd14.htm>).

4. Questions diverses

5. Ordre du jour provisoire de la quinzième session de la Commission

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil, le Secrétaire général présentera un projet d'ordre du jour provisoire pour la session suivante de la Commission, en indiquant à propos de chaque question les documents qui devront être présentés au titre de cette question et les textes portant autorisation de leur établissement, afin de permettre à la Commission d'examiner ces documents du point de vue de leur contribution aux travaux de la Commission, ainsi que de leur urgence et de leur intérêt au vu des résultats de la session en cours.

6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quatorzième session

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil, la Commission rend compte au Conseil des travaux de chacune de ses sessions.

Annexe I

Projet d'organisation des travaux

Le projet d'organisation des travaux de la quatorzième session de la Commission du développement durable a été établi sur la base de consultations officielles menées par le Bureau.

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Thème</i>
Semaine du 1^{er} au 5 mai 2006		
Lundi 1^{er} mai		
10 heures-13 heures		Ouverture de la session
		Séance plénière
	1	Élection du bureau
	2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	3	Déclarations générales
15 heures-18 heures	3	Déclarations générales (<i>suite</i>)
		Débat thématique
Mardi 2 mai		
10 heures-13 heures	3	Débat thématique (<i>suite</i>)
		Échange de données d'expérience régionales
15 heures-18 heures	3	Échange de données d'expérience régionales (<i>suite</i>)
		Débat thématique (<i>suite</i>)
Mercredi 3 mai		
10 heures-13 heures	3	Échange de données d'expérience régionales (<i>suite</i>)
		Débat thématique (<i>suite</i>)
15 heures-18 heures	3	Débat thématique (<i>suite</i>)
		Débat thématique (<i>suite</i>)
Jeudi 4 mai		
10 heures-13 heures	3	Débat thématique (<i>suite</i>)
		Débat thématique (<i>suite</i>)
15 heures-18 heures	3	Débat thématique (<i>suite</i>)
		Débat thématique (<i>suite</i>)

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Thème</i>
Vendredi 5 mai		
10 heures-13 heures	3	Débat thématique (<i>suite</i>)
15 heures-18 heures	3	Débat thématique (<i>suite</i>)
Semaine du 8 au 12 mai 2006		
Lundi 8 mai		
10 heures-13 heures	3	Débat thématique sur les petits États insulaires en développement
15 heures-18 heures	3	Débat thématique sur les petits États insulaires en développement (<i>suite</i>)
Mardi 9 mai		
10 heures-13 heures	3	Débat thématique (<i>suite</i>)
15 heures-18 heures	3	Présentation du résumé du Président – première partie
Mercredi 10 mai		
		Débat de haut niveau
8 h 30-10 heures		Réunion ministérielle officielle : séance d'ouverture
10 heures-13 heures	3	Déclarations et échanges de vues : « La voie à suivre »
15 heures-18 heures	3	Tables rondes avec des représentants du secteur privé : « Changer les choses »
Jeudi 11 mai		
8 h 30-10 heures		Réunion ministérielle officielle, avec la participation de représentants du système des Nations Unies
10 heures-13 heures	3	Échanges de vues avec les chefs de secrétariat des institutions, fonds et programmes des Nations Unies : « Changer les choses » Échanges de vues avec les représentants de grands groupes : « Changer les choses » (<i>suite</i>)
15 heures-18 heures	3	Déclarations et échanges de vues : « La voie à suivre » (<i>suite</i>)
Vendredi 12 mai		
8 h 30-10 heures	3	Réunion ministérielle officielle : résumé des déclarations et échanges de vues : « La voie à suivre » (<i>suite</i>)
10 heures-13 heures		Présentation du résumé du Président – deuxième partie
15 heures-16 h 30	5	Questions diverses
16 h 30-17 h 30	6	Ordre du jour provisoire de la quinzième session de la Commission
17 h 30-18 heures	7	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quatorzième session Clôture de la session

Annexe II

Liste des membres de la Commission du développement durable à sa quatorzième session

Allemagne	Hongrie
Algérie	Iran (République islamique d')
Arabie saoudite	Israël
Australie	Italie
Autriche	Jamaïque
Bélarus	Japon
Belgique	Kazakhstan
Belize	Luxembourg
Bolivie	Mexique
Brésil	Ouganda
Burkina Faso	Pakistan
Cameroun	Paraguay
Canada	Pays-Bas
Chine	Qatar
Colombie	République de Corée
Cuba	République démocratique du Congo
États-Unis d'Amérique	République populaire démocratique de Corée
Éthiopie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Ex-République yougoslave de Macédoine	Sainte-Lucie
Fédération de Russie	Serbie-et-Monténégro
Fidji	Sierra Leone
Finlande	Soudan
France	Thaïlande
Géorgie	Tunisie
Ghana	Zambie
Guinée-Bissau	Zimbabwe
Honduras	